PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ INITIAL D'UN VÉHICULE d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes

DATE DU CONTRÔLE: 07/04/2021 N° DE CONTRÔLE: V982-22749

CARROSSIER (nom et adresse): VERSALIFT France - 5 rue Henri GIFFARD Zone Gaston Febus - 64160 MORLAAS

DATE D'ÉCHÉANCE DE LA QUALIFICATION: 02/12/2022

Marrie DENALUT

(Voir attestation ci-jointe)

IDENTIFICATION DU VÉHICULE (2)

(D I)	Marque . RENAULI							
(D 2)	Type Variante Version :	VA	FM	00A16DU013D3T0				
(E)	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type : VF1VA000X66999640							
(F 2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC) (Kg) 3500							
(F 3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA) (Kg) 6000							
(G)	Masse en service (G1 + 75) (Kg): 2945							
(G 1)	Poids à vide national (PV) (Kg) : 2.870 réservoir(s) plein(s)							
(J 1)	Genre national : VASP							
(J 3)	Carrosserie (désignation nationale) (3) : TRAVAUX							
(P 6)	Puissance administrative (CV): 8							
(S 1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : 3							
(V7)	CO2 (en g/ km): 336							

Voir certificat de conformité du véhicule de base les rubriques suivantes : (D3), (F1), (J), (K), (P1), (P2), (P3), (U1), (U2) et (V9)

DIMENSIONS

Largeur (m): 2,200 Longueur (m): 5,791 Surface (m²): 12,74

ENGAGEMENT DU CARROSSIER

je soussigné, carrossier, certifie

- disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R.321-15 du code de la route;
- avoir carrossé le véhicule identifié ci-dessus;
- que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :
- le châssis est resté conforme au type décrit dans le certificat de conformité délivré par le constructeur et n'a subi aucune transformation;
- le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-8, R. 321-10 et R. 413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné ;
- le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimales et maximales fixées par le constructeur :
 - dans le certificat de conformité (1);
 - dans l'accord fourni par son service technique (1):

et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.

- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur ;
- la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur ;
- le véhicule n'est pas immatriculé dans le genre (J1) TCP ou n'est pas un véhicule spécialisé autre que ceux cités dans l'annexe XII de l'arrêté du 19 juillet 1954 susvisé;
- e le véhicule ne sera pas immatriculé sous un double genre (J1) et (ou) une double carrosserie (J3).

Fait à MORLAAS

Travaux public et industriels N° série : VTL31E21004 Le 07/04/2021

Poids à vide réservoir(s) vide(s) = 2.780 kg

Signature et cachet du carrossier qualifié

Véhicule sans équipement auxiliaire

5 rue Hen

Zone Gastor

64160

⁽²⁾ références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données du certificat de conformité du véhicule incomplet

⁽³⁾ J3 doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues à l'annexe V de l'arrêté du 9 février 2009 modifié relatif à l'immatriculation des véhicules.

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ INITIAL D'UN VÉHICULE d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes

DATE DU CONTRÔLE : 07/04/2021

N° DE CONTRÔLE : V982-22749

CARROSSIER (nom et adresse): VERSALIFT France - 5 rue Henri GIFFARD Zone Gaston Febus - 64160 MORLAAS

DATE D'ÉCHÉANCE DE LA QUALIFICATION: 02/12/2022

(Voir attestation ci-jointe)

IDENTIFICATION DU VÉHICULE (2)

(D 1)	Marque : RENAULT						
(D 2)	Type Variante Version :	VA	FM	00A16DU013D3T0			
(E)	Numéro d'identification ou nu	méro d'ordre dans la	série du type : VF1VA0	00X6699 <mark>96</mark> 40			
(F 2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC) (Kg) 3500						
(F 3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA) (Kg) 6000						
(G)	Masse en service (G1 + 75) (Kg): 2945						
(G 1)	Poids à vide national (PV) (Ko	g) : <u>2.870</u>	réservoir(s)	plein(s)			
(J 1)	Genre national : VASP						
(J 3)	Carrosserie (désignation nationale) (3) : TRAVAUX						
(P 6)	Puissance administrative (CV): 8						
(S 1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : 3						
(V7)	CO2 (en g/ km): 336						

Voir certificat de conformité du véhicule de base les rubriques suivantes : (D3), (F1), (J), (K), (P1), (P2), (P3), (U1), (U2) et (V9)

DIMENSIONS

Largeur (m): 2,200 Longueur (m): 5,791 Surface (m²): 12,74

ENGAGEMENT DU CARROSSIER

je soussigné, carrossier, certifie

- disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R.321-15 du code de la route;
- avoir carrossé le véhicule identifié ci-dessus;
- que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que ;
- le châssis est resté conforme au type décrit dans le certificat de conformité délivré par le constructeur et n'a subi aucune transformation :
- le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-8, R. 321-10 et R. 413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné ;
- le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimales et maximales fixées par le constructeur :
 - dans le certificat de conformité (1)
 - dans l'accord fourni par son service technique (1);

et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.

- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur ;
- la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur ;
- le véhicule n'est pas immatriculé dans le genre (J1) TCP ou n'est pas un véhicule spécialisé autre que ceux cités dans l'annexe XII de l'arrêté du 19 juillet 1954 susvisé;
- e le véhicule ne sera pas immatriculé sous un double genre (J1) et (ou) une double carrosserie (J3).

Fait à MORLAAS

Travaux public et industriels N° série VTL31E21004 Le 07/04/2021

Poids à vide réservoir(s) vide(s) = 2.780 kg

Signature et cachet du carrossier qualifi

Véhicule sans équipement auxiliaire

VERSALIFT
FRANCE
ATLAND MANUFACTURING COMPANY
5 rue Henri GIFFARD
Zone Gaston Febus
64160 MORITAAS

⁽¹⁾ rayer la ou les mentions inutiles

⁽²⁾ réferences communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données du certificat de conformité du véhicule incomplet

⁽³⁾ J3 doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues à l'annexe V de l'arrêté du 9 février 2009 modifié relatif à l'immatriculation des véhicules.



Attestation de qualification

« Opérateur qualifié »

N° VUL/20.064192

En application de l'article R 321-15 du Code de la Route et de l'Arrêté du 27 juin 2018 modifiant l'article 4 de l'Arrêté du 14 mai 2014 relatif au contrôle de conformité initial des véhicules de PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Le laboratoire de l'Union Technique de l'Automobile, du motocycle et du Cycle (U.T.A.C.), certifie que la société cidessous est qualifiée dans le cadre du contrôle de conformité initial pour les véhicules carrossés sous sa responsabilité.

Raison sociale

VERSALIFT FRANCE

Usines/Ateliers

VERSALIFT FRANCE

5 et 11 rue Henri Giffard ZI Gaston Fébus 64160 MORLAAS

(France)

Gammes de véhicules

N1 / O1 / O2

Périmètre évalué

Procédures d'assurance de la qualité et Evaluation initiale.

Date de la qualification

14 décembre 2020

Date de limite de validité

2 décembre 2022



